

Convention de mise à disposition d'un local sanitaire

M. l'Adjoint ROY, Rapporteur : La Ville met depuis quelques années en place des sanitaires publics supplémentaires dans les différents quartiers bisontins.

Jusqu'à présent, la Ville de Besançon ne dispose pas de toilettes publiques dans le quartier du Faubourg Rivotte.

Une discussion s'est engagée avec un commerçant de ce quartier, visant à permettre l'accès de ses sanitaires aux nombreux promeneurs ou touristes. En contrepartie, la Ville de Besançon ne lui encaissera pas de droits pour l'occupation du domaine public pour sa terrasse d'une superficie de 40 m² et son panneau réclame.

Cet échange est officialisé par une convention dans laquelle la commerçante s'engage à assurer la propreté des lieux et à assumer le coût lié à l'entretien, la maintenance et l'exploitation des locaux. La Ville mettra en place une signalétique indiquant l'emplacement des sanitaires mis à disposition du public. La convention est établie pour une durée d'un an.

En conséquence, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir.

«Mme Catherine COMTE-DELEUZE : Je ne suis pas ingénieur spécialisé en sanisette, je n'ai pas le droit de parler d'emploi...

M. LE MAIRE : On ne peut pas être bon en tout !

Mme Catherine COMTE-DELEUZE : ... je veux juste poser une petite question à propos de cette commerçante qui, puisqu'elle a une terrasse, a sans doute aussi des concurrents dans le coin. Est-ce que les autres commerçants ont été informés voire questionnés sur ce point-là et comment prennent-ils cette nomination ? Par ailleurs je me demandais si on ne pourrait pas inscrire cette stratégie des sanisettes dans une stratégie plus globale de l'accueil des touristes.

M. LE MAIRE : Ma chère Catherine COMTE-DELEUZE, je vais vous dire que la stratégie existe puisqu'elle conduit à mettre en place 12 sanisettes Decaux d'ici à la fin de ce mandat. Pour l'instant nous en sommes à 7 ou 8, Jean-Claude vous le précisera. Quant au reste, je vais vous faire un aveu, je n'ai pas suivi cela dans le détail mais Jean-Claude le spécialiste connaît tout ça par coeur.

M. Jean-Claude ROY : Quand j'ai rencontré les commerçants du quartier et les riverains l'an passé, à l'occasion des travaux d'été, parmi les demandes qu'ils manifestaient, pour la plupart c'était de pouvoir bénéficier dans le quartier et très rapidement, de toilettes publiques parce que disaient-ils, des autocars ou des touristes s'arrêtaient là et ne trouvaient pas dans le quartier en sortie de ville des toilettes publiques accessibles. Une commerçante entourée d'autres collègues a déclaré qu'elle en avait assez de voir utiliser ses toilettes, qui ne sont pas attenantes à son commerce, utilisées par des personnes qui ne venaient pas dans son commerce. Elle trouvait cela étonnant et elle en avait marre d'une certaine manière de nettoyer et d'entretenir pour des personnes qu'elle ne connaissait pas. Je lui ai fait la proposition, si elle en était d'accord, d'aller vers une convention qui pouvait nous permettre de concilier les demandes des uns et des autres et apporter une réponse en terme de prestations de service, un échange de prestations de service. Au regard d'une terrasse commerciale qui lui est cédée à titre gratuit, elle donne en échange

une autre prestation de service, l'accès à ses toilettes pour des personnes qui passent dans le quartier, qui sont des visiteurs, qui sont des autocaristes ou qui sont des publics qui passent par là. Je suis allé cet après-midi la rencontrer ainsi que d'autres commerçants du quartier et ils sont enchantés que cette proposition arrive disent-ils enfin à son terme.

M. LE MAIRE : On parle beaucoup de partenariat, du Partenariat Public Privé ; là c'est du partenariat public privé pour satisfaire les besoins des usagers. Quand je vais à Lyon, ça me met en forme !

M. Michel JOSSE : Je ne suis pas d'accord avec Jean-Claude ROY. Je pense que c'est un service public et que ce n'est pas à des commerçants à faire ce service. Il y a une question de sécurité, d'entretien, de vandalisme... il faudrait mettre là des sanisettes ou investir dans quelque chose. Vous faites des investissements, autant faire quelque chose de bien dans l'entrée de Rivotte plutôt que cette solution-là.

M. LE MAIRE : Jean-Claude n'a pas répondu. J'avais demandé qu'effectivement on mette dans tous les quartiers un plan d'installation de sanisettes, on en a 10 prévues. Je pense qu'à terme on va devoir là mettre une sanisette automatique certainement.

M. Michel JOSSE : Il faut penser à tous ces élèves qui sont là, qui attendent le bus.

M. LE MAIRE : Sachez qu'une sanisette -on dit des sanisettes Decaux mais ce n'est pas Decaux- coûte quand même à la collectivité 10 000 € par an. Mais on poursuivra les implantations ; on en a installé 10 dans un mandat, s'il le faut on en mettra encore 10 lors du prochain et la ville aura 20 sanisettes...

M. Michel JOSSE : On pourrait commencer par Rivotte, ça serait déjà mieux.

Mme Nicole WEINMAN : Je suis surprise déjà qu'on échange contre une terrasse parce qu'a priori sur ce dossier vous avez mis deux de vos adjoints assez mal à l'aise, un c'est l'Adjoint au Commerce qui se trouvera sans doute potentiellement face à des demandes identiques d'ici peu d'autres commerçants -vous me répondez après Monsieur MARIOT- et le deuxième Adjoint, à mon avis, c'est l'Adjoint aux Ressources Humaines parce que moi qui suis dans l'incapacité d'aller aux commissions maintenant parce que mes horaires nouveaux me l'interdisent, je ne pense pas qu'on ait vu passer un directeur de cabinet nouveau (rires)...

M. LE MAIRE : Honnêtement, chers amis, vous vous compliquez quand même bien la vie. Il y a une demande qui s'exprime, les commerçants du coin proposent eux une solution, et vous êtes en train de vous torturer l'esprit pour savoir... ils ont demandé cela, ça leur convient, on accède à leur demande. Est-ce que vraiment il faut se compliquer la vie pour ça ? Même Jean ROSSELOT le demandait. Pascal BONNET, vous n'allez pas trop vous torturer l'esprit là-dessus quand même ?

M. Pascal BONNET : Non car justement je constatais avec satisfaction que nous étions d'accord mais je voulais savoir si ça relevait aussi du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (rires).

M. LE MAIRE : On va terminer en beauté. Ça a été votre meilleure intervention de ce soir, Monsieur BONNET !».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.